



STRUCTURE INTERNE DE GESTION  
ADMINISTRATIVE DES MARCHES  
PUBLICS

**Décision Municipale N° 018/DM/CM/SG/SIGAMP/2025**

Portant attribution d'une Lettre-Commande relative à l'autorisation de gré à gré N°04388-25/L/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMBEEC/NC DU 05 JUIN 2025, pour le projet d'entretien de la route communale Carrefour Mong- Nkolmebel Chefferie-Nkolmelong—Nkomekouda et bretelle Nkolmelong-Lela-Nkolndoup-Nkombibam dans la Commune de Monatélé, Département de la Lékié, Région du Centre

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONATELE,**

Vu La Constitution ;  
Vu la loi N° 019/2019 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités territoriales Décentralisées ;  
Vu le Décret N° 018/PM/ 2018 du 18 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu le Décret n° 2012/ 480 du 22 octobre 2012 portant nomination de Monsieur SIMOU KAMSU Patrick au poste de Préfet de la Lékié ;  
Vu la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la Passation et au Contrôle de L'exécution des Marchés publics ;  
Vu l'Arrêté n°000242/A/MINDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et Des adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Monatélé, Département de la Lékié, Région du Centre ;  
Vu la Circulaire n° 00000001/MINFI/CAB du 04 janvier 2025 portant instruction relatives à l'exécution des lois de finances, au Suivi et au contrôle du budget de l'Etat, des Etablissements Publics, Administratifs, des Collectivités territoriales Décentralisées et autres Organismes Subventionnés, pour l'exercice 2025 ;  
Vu la circulaire N°001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des Marchés Publics  
Vu la Décision Municipale n°016/DM/CM/SG/2024 du 28 mars 2024 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Monatélé ;  
Vu la Décision Municipale N°018/DM/CM/SG/2025 DU 26 JUIN 2025, portant création d'une Commission ad hoc pour l'examen des offres des Soumissionnaires ;  
Vu le dossier de Consultation des Entreprises : N° 009/DCE/COMMUNE-MONAT/CIPM/2025 du 16 juin 2025 ;  
Vu les propositions d'attribution de la Commission ad hoc du 27 juin 2025 ;  
Considérant les nécessités de service.

## DECIDE

Article 1<sup>er</sup>: Est pour compter de la date de signature de la présente décision, attributaire de la Lettre-Commande relative au dossier de Consultation des Entreprises N° 009/DCE/CM/SG/CIPM/2025 : du 16 JUIN 2025, relatif aux travaux d'entretien de la route communale Carrefour Mong- Nkolmebel Chefferie-Nkolmelong—Nkomekouda et bretelle Nkolmelong-Lela-Nkolndoup-Nkombibam Commune de Monatélé, Département de la Lékié, Région du Centre.

Désignation du projet	Entreprise attributaire	Montant TTC (F CFA)	Délai d'exécution
Entretien de la route communale Carrefour Mong- Nkolmebel Chefferie-Nkolmelong—Nkomekouda et bretelle Nkolmelong-Lela-Nkolndoup-Nkombibam	ETS NEO DESIGN	69 999 653	120 jours

Article 2 : L'Entreprise attributaire ci-dessus est invitée à prendre rapidement attaché avec le Service Technique de la Commune de Monatélé pour la suite de la procédure.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Monatélé, le 11.07.2025

Le Maire, Autorité Contractante.



*Prosper Parfait  
Mbassi Bessala*

Ampliations :

- ARMP/CE/YDE
- PDT CIPM
- DDEPAT/L
- DDMAP/Lékié
- DDDDEVEL/L
- DDMINTP/L
- Entreprise
- Archives/affichage